REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/062 DU 18 JUIN 2018 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES A L'UNIVERSITE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n° 1/22 du 30 décembre 2011 portant Réorganisation de l'Enseignement Supérieur au Burundi ;

Vu le Décret n°100/251 du 03 octobre 2011 portant Réorganisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Vu le Décret n° 100/279 du 18 octobre 2012 portant Réorganisation et Fonctionnement de l'Université du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/ 037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/029 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Recteur de l'Université du Burundi :

Monsieur HAVYARIMANA François.

Article 2 : Est nommé Directeur de la Régie des Œuvres Universitaires:

Honorable NANKWAHOMBA Melchior.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 18 juin 2018,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

18.6.2018

LE DEUXIEME VICE- PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

Gaspard BANYANKIMBONA.